

République Tunisienne
Ministère de la Formation Professionnelle
et de l'emploi

Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant

Consultation N°12/2019

ACQUISITION EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES

Cahier des Prescriptions Spéciales

Mars 2019

CONSULTATION N° 12/2019
ACQUISITION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Conditions de la consultation	3-6
Clauses Contractuelles	7-9
Clauses techniques particulières	11-13

Partie III : Les Annexes

A 1 - Modèle de soumission	15-16
A 2 - Modèle de déclaration sur l'honneur	17
A 3 - Modèle de bordereau des prix	18-19
A 4- Formulaire de réponse « renseignements sur le fournisseur »	21-23
A 5 - Formulaire de réponse « offre technique »	18-19
A 6 - Formulaire de réponse « livraison et installation»	24
A 7- Engagement «Garantie des équipements»	25-26
A 8- Engagement «Services après vente»	27-28

Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales comporte 29 pages
(y compris la page de garde)

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) se propose d'acquérir, selon la législation en vigueur et conformément aux clauses du présent cahier des prescriptions spéciales des équipements informatiques.

Les conditions et spécifications techniques du matériels et d'équipements demandés sont détaillées dans la 2ème partie du cahier des clauses techniques particulières "CCTP", du présent cahier des prescriptions spéciales.

Les équipements, objet de la consultation, sont réparties en **deux (02) lots** séparés, définis comme suit :

-Lot N°1: 20 PC de bureau

-Lot N°2: 09 Imprimantes laser monochrome+09 cartouches supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres par lot séparé et individualisé, et ce, pour un,ou deux lots. Le choix du titulaire sera effectué par lot.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Est admis à soumissionner tout fournisseur qui justifie qu'il possède toutes les garanties requises pour assurer, dans de bonnes conditions, l'exécution de son consultation.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES

Dès la publication de l'avis d'appel à la concurrence, les candidats potentiels intéressés par la participation peuvent procéder à son téléchargement à travers le site web de l'ANETI www.emploi.nat.tn

ARTICLE 4 : RECEPTION DES OFFRES

Les offres doivent parvenir par le poste, durant l'horaire de travail, sous pli fermé et recommandé, ou par l'intermédiaire de Rapid-Post ou par dépôt direct au Bureau d'Ordre Central contre récépissé, à l'adresse suivante:

**AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
ET LE TRAVAIL INDEPENDANT**

**19, rue Asdrubal
1002 Tunis-Belvédère**

Le cachet du bureau d'ordre central de l'ANETI faisant foi.

L'enveloppe **extérieure** doit porter, outre l'adresse de l'Agence, uniquement l'indication suivante :

**CONSULTATION N° 12/2019
ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
A NE PAS OUVRIR**

et contenir les pièces administratives énumérées à l'article 5 du présent CCAP et **deux enveloppes intérieures distinctes** :

* **Enveloppe A** : portant la mention "Offre Technique", doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa II de l'article 5 du présent CCAP.

* **Enveloppe B** : portant la mention "Offre Financière", doit contenir les pièces énumérées à l'alinéa II de l'article 5 du présent CCAP.

Chaque enveloppe **intérieure** doit être cachetée et porter l'indication de son contenu, **ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire**:

Les soumissionnaires doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que les soumissions parviennent à l'ANETI dans le délai imparti, étant précisé que l'Agence décline toute responsabilité concernant les plis parvenus après la fermeture de son bureau d'ordre.

ARTICLE 5: PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Le soumissionnaire établira son offre en **un seul exemplaire original**, conformément aux modèles de formulaires et bordereaux joints en annexe.

Toute offre doit contenir les pièces et les renseignements suivants :

I - DOSSIER ADMINISTRATIF:

A.1- Une déclaration sur l'honneur (**annexe 2**), attestant que le soumissionnaire spécifiant leur engagement de :

- N'avoir pas fait et de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses de dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'une consultation et des étapes de son exécution.
- N'était pas un employé au sein de l'ANETI, ayant cessé son activité depuis au moins cinq ans.

A.2- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.

A.3- L'**original** du présent cahier des prescriptions spéciales dûment **paraphé à toutes les pages** et signé à la dernière page en y apposant un cachet humide.

A.4- Fiche des renseignements du soumissionnaire conformément au modèle ci-joint en (**annexe 4**).

II - OFFRE TECHNIQUE:

B.1- La désignation et les caractéristiques techniques détaillées, avec indication de la marque, la référence et le pays d'origine, du modèle correspondant à l'article demandé conformément aux formulaires de réponses « **performances techniques** » joints en (**annexe 5**).

B.2- Un **engagement écrit** sur la durée et la nature de la garantie (matériel, main d'oeuvre et déplacements) pour une durée **minimum d'un (01) an**. Conformément au modèle joint en (**annexe 7**).

B.3- La livraison et l'installation pour chaque lot conformément au modèle joint en (**annexe 6**).

B.4- La documentation technique détaillée permettant de vérifier les caractéristiques techniques mentionnées dans le formulaire de réponses, dans l'une des langues en usage dans l'administration tunisienne ou à défaut en langue anglaise. Cette documentation doit porter **obligatoirement le cachet** du soumissionnaire.

B.5- Un **engagement écrit d'assurer le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange** des équipements proposés pendant au moins quatre (4) ans après la période de garantie conformément au modèle joint en (**annexe 8**).

B.6- Les copies de **certificat attestant la conformité** de chaque lot proposé aux dispositions des trois normes suivantes:

1 - Normes de qualité ISO 9001/ 2008 délivré par un organisme accrédité

2 - Normes de sécurité électrique EN 60950

3 - Normes anti-rayonnement électromagnétique EN 55032, 55024

III- OFFRE FINANCIERE:

L'offre financière devra comprendre:

C.1- La **soumission** datée, signée et comportant le cachet du soumissionnaire, selon le modèle joint en (**annexe 1**).

C.2- Le bordereau des prix indiquant les prix unitaires par article et le prix global en dinars tunisiens, hors taxes et TTC pour les équipements livrés, installés et mis en marche. **Ces bordereaux des prix doivent être conformes aux modèles joints en (annexe 3)** du présent cahier des prescriptions spéciales. Il doit comporter le cachet et la signature du soumissionnaire ainsi que la date.

Il est à signaler que le cautionnement provisoire doit être joint au dossier administratif sous peine de rejet de l'offre.

ARTICLE 6 : SOUMISSION ET CONDITIONS DES PRIX

La soumission et le bordereau des prix doivent être établis conformément aux modèles joints en annexe du présent cahier des prescriptions spéciales et signés par le soumissionnaire qui les présente ou par son mandataire dûment habilité, sans qu'un même mandataire puisse représenter plus d'un candidat pour la présente consultation.

En outre et d'une manière générale, les prix doivent être calculés pour les fournitures livrées sur site, installées, essayées et mises en marche, franc de tous frais aux risques et périls du fournisseur, dans les locaux appartenant à l'ANETI.

Ces prix doivent être fermes et non révisables.

Il doit être obligatoirement libellé en dinars tunisiens en indiquant **séparément les prix hors taxes, les taux de la TVA, les montants de la TVA et les prix toutes taxes comprises.**

ARTICLE 7: SERVICE APRES-VENTE ET MAINTENANCE

Le soumissionnaire s'engage à assurer la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour les équipements qu'il représente, et ce, pendant un délai minimum de quatre (4) ans après expiration du délai de garantie (Annexe 8).

ARTICLE 8: INSTALLATION ET MISE EN MARCHE

Le soumissionnaire est tenu d'assurer l'installation des équipements dans les délais définis à l'article 14, une assistance technique est prévue pour l'installation et la mise en service de ces équipements.

En outre, **les fournitures commandées doivent être livrées et installées pour la totalité de la commande.**

ARTICLE 9 : RETENUE DE GARANTIE

9.1- Retenue de Garantie : une retenue de garantie égale à dix pour cent (10%) du montant des équipements fournis.

9.2- Paiement de la retenue de garantie : la retenue de garantie n'est payée au titulaire de la consultation que lorsqu'il aurait justifié de l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas les quatre mois après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des équipements.

ARTICLE 10 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant **soixante jours (60)** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis.

ARTICLE 11 : EVALUATION DES OFFRES

La comparaison et l'évaluation des offres se feront, par une commission de dépouillement conformément à la réglementation en vigueur pour les commandes de fournitures courantes, de biens et services.

a) En première phase, les offres seront soumises à l'évaluation financière après ouverture des enveloppes y afférentes. Elle tiendra compte **du prix total des fournitures**. Elle procédera au classement des offres financières en commençant par l'offre la moins disante.

Un classement sera effectué compte tenu du prix global en TTC.

b) En deuxième phase, la commission de dépouillement établit **une étude de conformité technique** de l'offre la moins disante. Elle vérifie, la conformité de l'offre aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). En cas de conformité la commission propose de lui attribuer le consultation. Dans le cas contraire, la commission procédera selon la même méthodologie à l'examen des offres techniques concurrentes à commencer par la seconde offre la moins disante.

Une offre est déclarée conforme si elle satisfait à toutes les spécifications et conditions de l'appel d'offres.

Dans le cas d'une contradiction entre le prix unitaire et le prix obtenu en le multipliant par les quantités respectives, ce prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.

ARTICLE 12 : VARIATION DU VOLUME DE LA COMMANDE

L'ANETI pourra augmenter ou diminuer la masse de la commande dans la proportion de **vingt pour cent (20%)** du montant de la consultation sans modification des prix unitaires des fournitures proposées.

ARTICLE 13 : REJET DES OFFRES

L'ANETI se réserve le droit d'accepter et d'écarter toute offre, d'annuler la totalité ou une partie du présent appel d'offres, et d'écarter toutes les offres à un moment quelconque, avant l'attribution de la consultation, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenue d'informer ces derniers des raisons de sa décision.

Clauses contractuelles

ARTICLE 14 : DELAI DE LIVRAISON

La livraison des fournitures commandées doit être effectuée dans un délai **maximum de soixante jours (60)** à partir de la date de l'ordre de service.

Tous les frais de livraison, de transport, de déplacement et d'installation sont à la charge du fournisseur qui s'y oblige. Les articles commandés sont livrés aux dépôts ou tout autre lieu indiqué par l'ANETI sur tout le territoire tunisien.

ARTICLE 15 : CONFORMITE DES FOURNITURES LIVREES

Les fournitures, objet du présent cahier des prescriptions spéciales, devront être, lors de la livraison, conformes aux caractéristiques données au moment de la soumission. L'ANETI se réserve le droit de faire appel à des experts ou à des techniciens de son choix pour examiner les équipements à réceptionner.

Le matériel manquant, détérioré, défectueux ou non conforme à l'offre fera l'objet d'un constat, en vertu duquel l'ANETI demandera son remplacement aux frais du fournisseur dans un délai fixé par l'ANETI qui commence à la date de rebut. Dans ce cas, les frais de constat et d'expertise seront à la charge du fournisseur titulaire de la consultation.

ARTICLE 16: RECEPTION DES EQUIPEMENTS

1- Réception quantitative :

Une réception quantitative sera prononcée par écrit à la totalité des équipements pour :

- la livraison effective sur site des équipements concernés ;
- la remise de la documentation nécessaire

2- Réception provisoire :

Une réception provisoire à l'issue de laquelle s'effectue le transfert de propriété, sera prononcée par écrit après :

- La réception quantitative de tous les équipements;
- L'installation et les essais de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements commandés, selon les spécifications et normes de fonctionnement indiquées dans le présent cahier des prescriptions spéciales et la consultation. Ces essais doivent être réalisés devant le représentant du service affectataire et en présence.

Il revient de droit à l'ANETI de faire appel à des techniciens de son choix pour l'assister ou la représenter et ce, en particulier à l'occasion de la réception des équipements.

La constatation, la vérification ainsi que la réception provisoire des équipements s'effectue au maximum dans un délai de 15 jours à partir de la dernière livraison des équipements et l'achèvement des opérations d'installation.

Toute fois, si l'Agence constate des motifs pour lesquels les équipements livrés ne peuvent faire l'objet d'une réception provisoire, elle doit aviser le titulaire de la consultation dans un délai ne dépassant pas les quinze (15) jours à partir de la date de la constatation.

3- Réception définitive :

La réception définitive sera prononcée par écrit après :

- La réception provisoire ;
- L'achèvement de la période de garantie.

Chaque étape de réception est sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT

1- Le paiement:

Le règlement des sommes dues relatif à l'exécution de la consultation sera effectué comme suit :

- ✓ 90% du montant de la consultation, dans un délai de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement, par virement bancaire au compte courant qui sera donné par écrit par le titulaire de la consultation et ce sur production des pièces suivantes:

D.1-Une facture en deux (2) exemplaires accompagnée des bons de livraison correspondants.

D.2-Le procès-verbal de réception provisoire dûment signé ne comportant pas de réserves ;

D.3-Une attestation trimestrielle de solde en original et en cours de validité, délivrée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale;

- ✓ 10 % du montant de la consultation qui désigne la retenue de garantie n'est payée au titulaire de la consultation que lorsqu'il aurait justifié de l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas les quatre mois après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des

2- Les Intérêts moratoires:

Le titulaire de la consultation a droit à des intérêts moratoires si:

- la constatation des équipements est effectuée après l'expiration du délai de quinze (15) jours, ce retard est calculé jusqu'à la date de la dite constatation.
- La notification pour lequel les équipements livrés ne pouvant être constatés est effectuée au delà de quinze (15) jours, et ce jusqu'à la date effective de la notification.
- Le règlement des sommes dues est effectué au-delà de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement

Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux moyen de la consultation monétaire tel que publié par la banque centrale de Tunisie.

ARTICLE 18 : GARANTIE

Le fournisseur garantit que tous les équipements livrés en exécution de la consultation sont neufs, n'ont jamais été utilisés, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux. Un test de bon fonctionnement de chacun des éléments de la fourniture doit être réalisé devant le représentant du service affectataire et en présence des futurs utilisateurs.

Le fournisseur garantit gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **délai minimum d'un (01) an** à compter de la réception provisoire sans réserves. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements.

Le fournisseur s'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

En cas de panne majeure nécessitant une immobilisation des équipements pour une période supérieure à deux (02) semaines, le délai de garantie sera prorogé d'autant.

Les équipements ayant fait l'objet d'une panne majeure due à un vice de fabrication ou d'un défaut de matériel doivent être réparés ou remplacés dans un délai maximum de 20 jours.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

Pour chaque jour de retard non justifié par écrit et à l'avance, affectant la livraison, l'installation, l'essai sur site et la mise en marche du matériel ou produits commandés, le titulaire de la consultation devra payer une pénalité calculée à raison **de deux pour mille (2‰)** par jour de retard sur la valeur des fournitures livrées en retard.

De même, le titulaire de la consultation devra payer une pénalité de retard **de deux pour mille** (2‰) pour chaque jour de retard non justifié affectant la réception ou le remplacement des équipements objet d'une panne.

Toutefois, le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant total de la consultation. Le retard est calculé à partir du jour suivant l'expiration du délai d'exécution sur lequel le fournisseur s'est engagé dans sa soumission et qui commence à courir dès le jour suivant la notification de la consultation.

Les dites pénalités seront également appliquées sur le montant des fournitures qui n'ont jamais été livrées, ni installées, ni essayées sur site, ni mises en marche et ce, jusqu'à la date de signature de l'arrêté de résiliation, sans que le montant total de ces pénalités dépasse cinq pour cent (5%) du montant total de la consultation.

ARTICLE 20 : RESILIATION DE LA CONSULTATION

L'ANETI pourra immédiatement mettre fin de la présente consultation en cas de violation substantielle par le titulaire de la consultation de l'une des obligations prévues dans cette consultation pour autant qu'il n'aura pas remédié à la dite violation dans un délai dix (10) jours suivant réception d'une mise en demeure écrite.

Passé ce délai, l'ANETI pourra faire exécuter les prestations objet de cette consultation suivant le procédé qu'il jugerait utile aux frais du titulaire de la consultation.

L'ANETI pourrait, également, résilier la consultation s'il a été établi que le titulaire de la consultation a failli à l'engagement objet de la déclaration de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de son exécution.

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du fournisseur entraînent de plein droit la résiliation du contrat de la consultation éventuelle. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du fournisseur offrent dans un délai de quinze (15) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation, ils peuvent être agréés par l'ANETI.

ARTICLE 21 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la consultation, le titulaire fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, il doit obligatoirement et de suite en informer l'ANETI et ce, à n'importe quel stade d'exécution.

ARTICLE 23 : VALIDITE DE LA CONSULTATION

La consultation qui sera conclue dans le cadre de cette consultation ne sera valable qu'après son approbation par le Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant, après avis favorable de la commission des consultations compétente.

Notification de cette approbation sera adressée au soumissionnaire retenu (le titulaire de la consultation), accompagnée du projet de contrat de la consultation qui doit être signé par ce dernier, dans un délai ne dépassant pas **vingt (20) jours à partir de la réception de ladite notification**.

ARTICLE 24 : FRAIS D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement de la consultation seront à la charge exclusive du titulaire de la consultation et ce, suivant les dispositions en vigueur.

CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES

Caractéristiques techniques PC : 20 Ordinateurs de bureau

Caractéristiques Techniques	Valeurs minimales
Marque et Modèle/Référence	A spécifier
Pays d'origine	A spécifier
Processeur	
Marque / Modèle / Référence	Intel 7 ^{ème} génération
Fréquence d'horloge	3.2 Ghz
Architecture	64 bits
Taille cache	8 Mo
Carte mère	
Marque / Modèle / Référence	A spécifier
Architecture	64 bits
Nombre total de slots mémoire	4
Nombre de Slots PCI Express	Au moins 1 de type x16
Nombre de Slots PCI libres	2
Nombre de ports USB 2.0	6
Mémoire centrale	
Type de mémoire	DDR4
Capacité RAM proposée	8 Go
Nombre de slots mémoire libres	2
Disque dur	
Capacité du disque	1 To
Type du Contrôleur	SATA
Carte graphique	
Marque / Modèle / Référence	A spécifier
Taille mémoire vidéo (Go)	1 Go (Non partagée)
Moniteur graphique	
Marque / Modèle / Référence	A spécifier
Type	A spécifier
Taille	20''
Résolution	1280 x 1024 pixels
Normes environnementales et réglementaires	ENERGY STAR
Kit multimédia	
Marque / Modèle / Référence	A spécifier
Lecteur CD et DVD	A spécifier
Fonction son	A spécifier
Autres	Casque + micro
Carte réseau	
Marque / Modèle	A spécifier
Débit (Mb/s)	10/100/1000 Mb/s

Caractéristiques Techniques	Valeurs minimales
Clavier	
Marque / Modèle	A spécifier
Type	Multimédia - Azerty bilingue Arabe / Latin gravé
Souris	Optique, 2 boutons + roulette + tapis
Système d'exploitation	
Système d'exploitation	Windows 10 64 Bits Arabe/Latin (supportant l'arabe)
Environnement existant	Supporte les applications tournant sous environnement Windows compilé en 32 bits
Normes	ISO 9001/2008 EN55032-EN55024-EN60950
CD de récupération et Drivers	Oui (sous windows)
Garantie	1 an

Caractéristiques techniques :

09 Imprimantes

<u>Caractéristiques techniques</u>	<u>Valeur minimale demandée</u>	
Fonction	Imprimante Laser monochrome	
Processeur	600 MHZ	
Mémoire Standard	256 Mo	
Résolution	1200/1200	
Système d'exploitation	Tous les systèmes d'exploitation windows actuels	
Vitesse d'impression	30 pages par minute	
Couleur	Non	
Interface Réseau	Ethernet (RJ45)	
Interface avec l'ordinateur	Usb 2.0 (avec câble obligatoire)	
Impression Recto Verso	Oui	
Capacité Bac en entrée	250 feuilles	
Temps de sortie de la première page	<10s	
Toner d'origine	3000 pages	
Cartouche Supplémentaire	Oui de 3000 pages	
Garantie	1 an	
Normes de conformités	ISO 9001 /2000 EN 60950 EN 55032, 55024	

Partie III :
LES ANNEXES

ANNEXE 1 (a)

Modèle de Soumission

Je soussigné : (Nom, prénom et qualité)

En vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :

Inscrite au registre de commerce à sous le n°, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation pour l'acquisition de 20 PC de bureau objet du lot n°01 pour les besoins de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant(ANETI), et notamment :

- *La présente soumission*
- *Le bordereau des prix*
- *Le cahier des prescriptions spéciales*

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement des opérations de livraison, de fourniture et d'installation des équipements, je :

- 1- Reconnaiss avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation.*
- 2- Me soumetts et m'engage envers l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents à la consultation, selon l'offre de prix récapitulée dans le tableau suivant :*

<i>Libellé</i>	<i>Montant Total Hors TVA</i>	<i>Taux de la TVA</i>	<i>Montant de la TVA</i>	<i>Montant Total en TTC</i>

Soit au total TTC : (en lettres)dinars.

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 1- Assurer l'exécution complète de toutes les prestations figurant dans mon offre, dans les conditions prévues et dans le délai prescrits.*
- 2- Maintenir valables les conditions de mon offre pendant soixante jours (60) à partir du jour suivant la date limite prévue pour la réception des offres.*
- 3- Prendre à ma charge les frais d'enregistrement fixés par la législation en vigueur, au cas où la présente soumission est retenue.*
- 4- Ne demander aucune indemnité dans le cas où l'ANETI augmenterait ou diminuerait les quantités proposées dans mon offre dans une proportion ne dépassant pas les 20 %.*

Fait à, le

Le Soumissionnaire soussigné

(Nom, prénom et cachet avec le mention : "Bon pour soumission")

ANNEXE 1

Modèle de Soumission

Je soussigné : (Nom, prénom et qualité)

En vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :

Inscrite au registre de commerce à sous le n°, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation pour l'acquisition de 09 imprimante laser monochrome + 09 cartouches supplémentaires objet lot n°02 pour les besoins de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), et notamment :

- La présente soumission
- Le bordereau des prix
- Le cahier des prescriptions spéciales

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement des opérations de livraison, de fourniture et d'installation des équipements, je :

- 3- Reconnaiss avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation.
- 4- Me soumetts et m'engage envers l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents à la consultation, selon l'offre de prix récapitulée dans le tableau suivant :

Libellé	Montant Total Hors TVA	Taux de la TVA	Montant de la TVA	Montant Total en TTC

Soit au total TTC : (en lettres) **dinars.**

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 5- Assurer l'exécution complète de toutes les prestations figurant dans mon offre, dans les conditions prévues et dans le délai prescrits.
- 6- Maintenir valables les conditions de mon offre pendant soixante jours (60) à partir du jour suivant la date limite prévue pour la réception des offres.
- 7- Prendre à ma charge les frais d'enregistrement fixés par la législation en vigueur, au cas où la présente soumission est retenue.
- 8- Ne demander aucune indemnité dans le cas où l'ANETI augmenterait ou diminuerait les quantités proposées dans mon offre dans une proportion ne dépassant pas les 20 %.

Fait à , le

Le Soumissionnaire soussigné

(Nom, prénom et cachet avec le mention : "Bon pour soumission")

ANNEXE 2

Modèle de déclaration sur l'honneur

La consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale
pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Adresse

Déclare sur l'honneur que :

- N'avoir pas fait et s'engage et de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses de dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de son exécution.
- N'était pas un employé au sein de l'ANETI, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom et qualité du signataire,
signature, date et cachet humide)

ANNEXE 3 (a)

Modèle de Bordereau des prix
Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale
pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).
Lot N°01 : (20 PC de bureau)

Soumissionnaire :

Désignation, Marque, Modèle et principales spécifications techniques des équipements proposés	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA	Taux TVA	Montant de la TVA	Prix Total Hors TVA	Prix total du lot TTC
- PC bureau * Marque (A préciser) * Modèle (A préciser)	20					
Coût Total:						

Prix unitaire en H.T PC bureau (en toutes lettres) :

Montant Total en T.T.C (en toutes lettres) :

Le Fournisseur
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

ANNEXE 3 (b)

Modèle de Bordereau des prix

Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale
pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).

Lot N°02 : (09 Imprimantes Laser monochrome +09 cartouches supplémentaires)

Soumissionnaire :

Désignation, Marque, Modèle et principales spécifications techniques des équipements proposés	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA	Taux TVA	Montant de la TVA	Prix Total Hors TVA	Prix total du lot TTC
- Imprimante laser monochrome * Marque (A préciser) * Modèle (A préciser)	09					
-Cartouche supplémentaires	09					
Coût Total:						

Prix unitaire en H.T Imprimantes laser monochrome (en toutes lettres) :

Prix unitaire en H.T Cartouches Supplémentaires (en toutes lettres) :

Montant Total en T.T.C (en toutes lettres) :

Le Fournisseur
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR

Consultation N° 12/2019 de l'Agence Nationale
Pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).

- RAISON SOCIALE :
- ADRESSE :
- TEL : FAX : GSM :
- NOM DU PREMIER RESPONSABLE :
- NOM DU DIRECTEUR TECHNIQUE :
- DATE DE CREATION :
- N° FISCAL :
- N° AFFILIATION CNSS :
- CODE EN DOUANE :
- CAPITAL SOCIAL :
- MARQUES REPRESENTÉES OFFICIELLEMENT :
-
-
-
-

Le Fournisseur
(Nom, Qualité, Cachet et Signature)

ANNEXE 5 (a)

FORMULAIRE DE REPONSE
PERFORMANCES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS PROPOSEES
LOT N° 01 (20 PC DE BUREAU)

Caractéristiques Techniques	Valeurs minimales	Caractéristiques Proposées
Marque et Modèle/Référence	A spécifier	
Pays d'origine	A spécifier	
Processeur		
Marque / Modèle /Référence	Intel 7 ^{me} génération	
Fréquence d'horloge	3.2 Ghz	
Architecture	64 bits	
Taille cache	8 Mo	
Carte mère		
Marque / Modèle / Référence	A spécifier	
Architecture	64 bits	
Nombre total de slots mémoire	4	
Nombre de Slots PCI Express	Au moins 1 de type x16	
Nombre de Slots PCI libres	2	
Nombre de ports USB 2.0	6	
Mémoire centrale		
Type de mémoire	DDR4	
Capacité RAM proposée	8 Go	
Nombre de slots mémoire libres	2	
Disque dur		
Capacité du disque	1 To	
Type du Contrôleur	SATA	
Carte graphique		
Marque / Modèle / Référence	A spécifier	
Taille mémoire vidéo (Go)	1 Go (Non partagée)	

Caractéristiques Techniques	Valeurs minimales	Caractéristiques Proposées
Moniteur graphique		
Marque / Modèle / Référence	A spécifier	
Type	A spécifier	
Taille	20''	
Résolution	1280 x 1024 pixels	
Normes environnementales et réglementaires	ENERGY STAR	
Kit multimédia		
Marque / Modèle / Référence	A spécifier	
Lecteur CD et DVD	A spécifier	
Fonction son	A spécifier	
Autres	Casque + micro	
Carte réseau		
Marque / Modèle	A spécifier	
Débit (Mb/s)	10/100/1000 Mb/s	
Clavier		
Marque / Modèle	A spécifier	
Type	Multimédia - Azerty bilingue Arabe / Latin gravé	
Souris	Optique, 2 boutons + roulette + tapis	
Système d'exploitation		
Système d'exploitation	Windows 10 64 Bits Arabe/Latin (supportant l'arabe)	
Environnement existant	Supporte les applications tournant sous environnement Windows compilé en 32 bits	
Normes	ISO 9001/2008 EN55032-EN55024-EN60950	
CD de récupération et Drivers	Oui (sous windows)	
Garantie	1 an	

ANNEXE 5 (b)

FORMULAIRE DE REPONSE
PERFORMANCES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS PROPOSEES
LOT N° 02 :09 Imprimante laser monochrome +09 cartouches supplémentaires

Caractéristiques techniques	Valeur minimale demandée	Caractéristiques Proposées
Fonction	Imprimante Laser monochrome	
Processeur	600 MHZ	
Mémoire Standard	256 Mo	
Résolution	1200/1200	
Système d'exploitation	Tous les systèmes d'exploitation windows actuels	
Vitesse d'impression	30 pages par minute	
Couleur	Non	
Interface Réseau	Ethernet (RJ45)	
Interface avec l'ordinateur	Usb 2.0 (avec câble obligatoire)	
Impression Recto Verso	Oui	
Capacité Bac en entrée	250 feuilles	
Temps de sortie de la première page	<10s	
Toner d'origine	3000 pages	
Cartouche Supplémentaire	Oui de 3000 pages	
Garantie	1 an	
Normes de conformités	ISO 9001 /2000 EN 60950 EN 55032, 55024	

ANNEXE 6

FORMULAIRE DE REPONSE LIVRAISON ET INSTALLATION

- Lot N°01

Caractéristiques	Référence	Valeur proposée	Observations
* Délai de livraison et d'installation	60 jours au maximum à compter de la date de l'ordre de service		

- Lot N°02

Caractéristiques	Référence	Valeur proposée	Observations
* Délai de livraison et d'installation	60 jours au maximum à compter de la date de l'ordre de service		

ANNEXE 7(a)

**ENGAGEMENT
GARANTIE DES EQUIPEMENTS**

Je Réf. : Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Adresse

M'engage à fournir le matériel: lot n° 01 " 20 PC de bureau " en exécution de la consultation cité en référence, n'ayant jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux

Je garantis gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **délai (1) de**, à compter de la réception provisoire sans réserves. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements.

Par ailleurs, je m'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom et qualité du signataire,
signature, date et cachet humide)

(1) Au moins une année

ANNEXE 7(b)

**ENGAGEMENT
GARANTIE DES EQUIPEMENTS**

Je Réf. : Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Adresse

M'engage à fournir le matériel: lot n° 02 " 09 Imprimantes laser monochrome +09 cartouches supplémentaires " en exécution de la consultation cité en référence, n'ayant jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux

Je garantis gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **délai (1) de**, à compter de la réception provisoire sans réserves. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements.

Par ailleurs, je m'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, prénom et qualité du signataire,
signature, date et cachet humide)

(1) Au moins une année

ANNEXE 8 (a)

**ENGAGEMENT
SERVICE APRES VENTE**

Réf. : Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Adresse

M'engage à assurer la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour le matériel proposé: lot n° 01 "20 PC Bureau" que nous livrons dans le cadre de la consultation cité en référence, et ce, pendant un délai minimum de (1) après expiration du délai de garantie

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom et qualité du signataire,
signature, date et cachet humide)

(1) Au moins quatre (4) ans après la période de garantie

ANNEXE 8 (b)

**ENGAGEMENT
SERVICE APRES VENTE**

Réf. : Consultation n°12/2019 de l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant.

Je soussigné

Agissant en tant que

De la société

Adresse

M'engage à assurer la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour le matériel proposé: lot n°02 "09 imprimantes laser monochrome+09 cartouches supplémentaires" que nous livrons dans le cadre de la consultation cité en référence, et ce, pendant un délai minimum de (1) après expiration du délai de garantie

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom et qualité du signataire,
signature, date et cachet humide)

(1) Au moins quatre (4) ans après la période de garantie

Le présent cahier des prescriptions spéciales de la Consultation N°12/2019 relatif à l'acquisition d'équipements informatiques à l'ANETI, comporte 29 pages, y compris celle-ci.

Lu et approuvé

....., le

(Cachet, Nom et prénom, qualité et signature du soumissionnaire)

N.B. : Le présent cahier des prescriptions spéciales doit être joint en l'état (dans l'enveloppe A) paraphé au bas de toutes les pages, daté et signé sur cette page avec le cachet humide du soumissionnaire.